

Bilan d'acti- vité 2021

Panorama régional

Patrimoines

Création

Économie culturelle

Transmission et
démocratisation



Panorama régional

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur : une offre culturelle dense

Patrimoine, lieux de visite et de spectacle, médiathèques, bibliothèques et points de lecture, librairies labellisées, etc., on dénombre près de 4 000 équipements, lieux ou espaces culturels protégés en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Plus d'un quart d'entre eux est situé dans les Bouches-du-Rhône, un sur cinq dans les Alpes-Maritimes. Les quatre autres départements sont moins pourvus et ce sont les deux départements alpins, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes, les moins densément peuplés, qui en comptent le moins. Parmi ces quelque 4 000 lieux et équipements, plus de 2 300 sont des monuments historiques classés ou inscrits et un peu plus de 200 sont des édifices datant de moins d'un siècle, labellisés Architecture contemporaine remarquable (ACR). Dans le domaine des patrimoines, qui rassemble un peu plus du quart de l'offre de lieux et d'équipements culturels de la région, on compte 121 musées de France.

Autre label patrimonial présent dans la région, les 17 maisons des Illustres - de la maison de Nostredamus à Salon-de-Provence à celle d'Alexandra David-Neel à Digne - sont des lieux de mémoire de personnages qui ont marqué la vie artistique et culturelle du territoire.

Au-delà du bâti, le patrimoine s'incarne aussi dans l'art des jardins et Provence-Alpes-Côte d'Azur compte une cinquantaine de jardins remarquables labellisés. La région compte également huit sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco - dont les fortifications Vauban à Briançon et à Mont-Dauphin - et 10 sites Villes et pays d'art et d'histoire,

de la vallée de la Roya au comtat Venaissin. La région compte également 90 services d'archives communales, départementales, régionales et le service d'archives nationales d'Aix-en-Provence dédié aux archives de l'outre-mer.

On dénombre 700 lieux de lecture publique, dont 60 % sont situés dans des zones peu ou très peu denses, qui correspondent à la définition du monde rural. Cette dispersion permet de garantir aux habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur l'accès au livre sur une grande partie du territoire.

La région dispose de près de 200 cinémas dont une quarantaine de multiplexes, pour 520 écrans et 87 000 fauteuils. Près de la moitié de ces cinémas sont classés Art et essai. Ces salles Art et essai sont plus présentes dans les zones de densité intermédiaire où elles représentent 6 établissements sur 10. Dans le Vaucluse, plus de 8 cinémas sur 10 en zone rurale sont classés Art et essai.

Enfin, plus d'un millier de festivals contribuent à l'attractivité culturelle de cette région pionnière en la matière pour plusieurs événements de renommée internationale : le festival de théâtre d'Avignon, le festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence, les Rencontres internationales de la photographie d'Arles, le festival de jazz de Juan-les-Pins, etc.

La culture : un secteur économique dynamique

Avec 40 900 actifs qui déclarent une profession culturelle au titre de leur activité principale, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 2,1 % de professionnels de la culture parmi l'ensemble de ses actifs. C'est dans les Alpes-Maritimes que la part de professions culturelles est la plus élevée (2,4 %), suivies par le département le plus peuplé de la région, les Bouches-du-Rhône (2,3 %). Toutefois, la position culturelle dominante des Bouches-du-Rhône s'illustre par la forte concentration des professions culturelles de la région au sein du département. Ainsi, le département concentre 45 % de l'ensemble des professions culturelles de la région (contre 42 % des actifs toutes professions confondues), plus de la moitié des cadres artistiques, de programmation et de

production des spectacles (53 %) et près d'un architecte sur deux. Dans une moindre mesure, les Alpes-Maritimes concentrent près d'un quart des professions culturelles de la région.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte environ 6 800 entreprises des secteurs culturels, soit 3,4 % de l'ensemble des entreprises des secteurs marchands et non marchands dans la région, une part légèrement supérieure à la moyenne des régions hors Île-de-France (3,3 %). Les industries culturelles et créatives ont représenté 1,2% du PIB régional en termes de valeur ajoutée en 2018.

Les dépenses culturelles publiques atteignent un milliard cent millions d'euros en 2021

Les dépenses culturelles brutes de l'Etat et des collectivités territoriales de Provence-Alpes-Côte d'Azur totalisent 1,1 milliard d'euros en 2021 en fonctionnement et investissement, essentiellement assumées par le bloc communal.

Entités administratives	Fonctionnement	Investissement	Total	Ration de dépenses culturelles / habitant
Région	40 027 000 €	24 730 000 €	64 757 000 €	13 €
Départements	110 169 945 €	30 511 543 €	140 681 488 €	28 €
Agglo/villes	604 000 000 €	150 000 000 €	754 000 000 €	149 €
État	135 000 000 €	39 379 434 €	174 379 434 €	35 €
Total	889 196 945 €	244 620 977 €	1 133 817 922 €	224 €

Les dépenses culturelles de ce bloc communal, composé des communes de 3 500 habitants ou plus et de leurs groupements à fiscalité propre, s'élèvent en effet à 754 millions d'euros soit près de 150 euros par habitant. Celles des 6 départements se montent à 140 millions d'euros soit 28 euros par habitant et la collectivité régionale a mobilisé un peu plus de 64 millions d'euros soit près de 13 euros par habitant. Les dépenses du ministère de la Culture se sont élevées à près de 174 millions d'euros en 2021 soit 35 euros par habitant.

Comme pour toutes les régions, les transferts de subventions et participations existants entre ces différents niveaux de collectivités conduisent à une surestimation du total.

Les dépenses culturelles du bloc communal en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont supérieures à la moyenne nationale.

Un effort important dans les aires métropolitaines et dans les communautés d'agglomération encore plus marqué à l'Est de la région

Les cinq millions d'habitants de la région bénéficient en moyenne de près de 150 € par habitant pour la culture, soit 20 € de plus qu'à l'échelle nationale, en provenance des blocs communaux. Ces dépenses dédiées à la culture représentent en moyenne 7 % de leur budget global, soit 754 millions d'euros.

Les sommes dépensées par les communes situées dans métropoles et par les métropoles elles-mêmes si la compétence est partagée (soit Aix-Marseille-Provence, Nice Côte d'Azur et Toulon Provence Méditerranée qui représentent près de 3 millions d'habitants au total), représentent 60 % des dépenses culturelles des blocs communaux de la région. Rapportés à leur population, ces 450 millions d'euros représentent 157 € par habitant en moyenne, un montant inférieur à la moyenne de l'ensemble des aires métropolitaines à l'échelle nationale qui est de 185 € par habitant.

Les habitants des 16 communautés d'agglomération de la région, soit 1,5 million de personnes, bénéficient globalement d'un montant similaire de dépenses culturelles : 154 € par habitant soit 30 € de plus que la moyenne nationale des agglomérations, dont un peu plus du quart est directement le fait des échelons intercommunaux contre le tiers en moyenne nationale.

Les communautés de communes, au nombre de 33 dans la région, mobilisent moins de 60 millions d'euros pour la culture, soit 93 € par habitant en moyenne, ce qui est significativement plus élevé que la moyenne nationale de cette catégorie de groupements qui est de 67 € par habitant.

C'est dans le département des Alpes-Maritimes que les blocs communaux réalisent le montant de dépenses culturelles le plus élevé de la région avec 195 € par habitant. Ce ratio est de 150 € dans les Bouches-du-Rhône, 147 € dans le Var et le Vaucluse, 124 € dans les Hautes-Alpes, 112 € dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Les dépenses culturelles équilibrées entre la musique, la lecture publique et l'action territoriale

Les secteurs de l'expression musicale, lyrique et chorégraphique représentent chacun 20 % des dépenses culturelles de la part du bloc communal de la région, avec 30 € par habitant, en raison notamment du financement des conservatoires. La présence d'un opéra ou d'un orchestre modifie considérablement le profil des dépenses. Ces équipements peuvent représenter jusqu'à 60% des dépenses consacrées au secteur du spectacle vivant d'une commune ou d'une agglomération. Le secteur du théâtre concentre lui 8 € par habitant en moyenne régionale, pour le bloc communal, avec de très grandes variations, puisque dans le Vaucluse la dépense est de 1 € par habitant, contre 13 € par habitant dans les Bouches-du-Rhône.

Dans le secteur de l'action culturelle, les dépenses rapportées au nombre d'habitants sont très variables, allant de 10 € par habitant dans les Alpes-de-Haute-Provence à 47 € par habitant dans les Alpes-Maritimes.

Le secteur des bibliothèques concentre 22 € par habitant en moyenne régionale, pour le bloc communal, avec une dépense nettement au-dessus de la moyenne pour les Hautes-Alpes de 46 € par habitant.

Le financement départemental, un effort important des départements les moins peuplés

Les 6 départements de la région ont dépensé ensemble près de 140 M€ pour la culture, soit 28 € par habitant, correspondant à un effort budgétaire pour la culture de 1,6%.

Les 3 départements les plus peuplés (Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes et Var), où résident 6 habitants de la région sur 10, réalisent chacun un quart de ces dépenses culturelles départementales, soit des budgets dépassant les 20 M€. Dans les Bouches-du-Rhône, ce montant représente 23 euros par habitant avec un taux d'effort budgétaire pour la culture moins élevé d'1 % contre 1,7 % pour les Alpes-Maritimes où la dépense représente 28€ par habitant et 2 % pour le Var où la dépense est de 29€ par habitant.

Ce taux d'effort atteint 2 % de ses dépenses globales et représente 28 € par habitant dans le Vaucluse. Les Alpes-de-Haute-Provence, moins peuplées, affichent un taux d'effort budgétaire très supérieur avec 2,7 % en faveur de la culture soit 53 € par habitant. Ces chiffres sont de 1,6 % et de 44 € dans les Hautes-Alpes.

Deux groupes distincts de départements se distinguent selon qu'ils accordent la plus grande part de leurs dépenses aux patrimoines (Alpes-de-Haute-Provence, Vaucluse et Hautes Alpes) ou aux activités artistiques et à l'action culturelle (Var, Alpes-Maritimes et Bouches-du-Rhône).

Les dépenses culturelles de la collectivité régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur représentent 5% du montant des dépenses culturelles régionales

La collectivité régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur a dépensé près de 65 millions d'euros pour la culture en 2021, dont 40 M€ en fonctionnement. L'effort budgétaire culturel de la collectivité régionale s'établit à la moyenne des régions, soit 2,5 %, de ses dépenses. Ses dépenses culturelles rapportées à sa population représentent 13 € par habitant, en-deçà de la moyenne des régions qui est de 15 € par habitant.

La collectivité régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur a consacré près de 90 % de ses dépenses culturelles au domaine des activités artistiques et de l'action culturelle, au-delà de la moyenne nationale (74 %). Ces dépenses correspondent à près de 9 € par habitant, contre moins d'1 € par habitant pour le patrimoine hors Cosquer-Méditerranée qui a représenté une opération d'investissement importante (10 millions d'€).

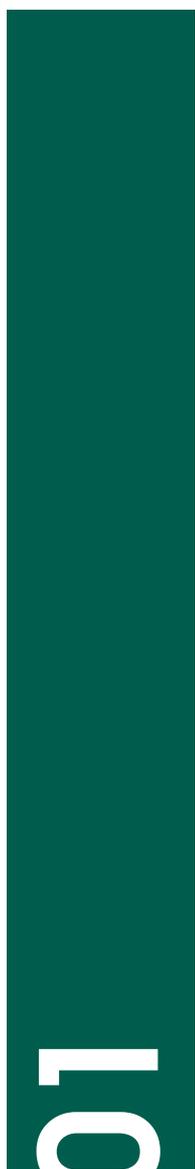
Les dépenses du ministère de la Culture en Provence-Alpes-Côte d'Azur : 174 millions d'euros hors dépense fiscale

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie du deuxième montant de dépenses du ministère de la Culture en région, après l'Île-de-France, avec un peu plus de 174 millions d'euros. Cela représente près de 40 euros par habitant, montant régional le plus élevé, après l'Île-de-France. La plus grande partie de ces crédits sont des dépenses de fonctionnement ; les dépenses

d'investissement, quant à elles, se sont élevées à 20 millions d'euros en 2021.

Hors masse salariale, les Bouches-du-Rhône concentrent 60 % des dépenses ministérielles, le Vaucluse près de 15 % et les Alpes-Maritimes 11 %. La part des établissements nationaux ou celle des festivals comme celui d'Avignon expliquent cette répartition.

Sommaire



Patrimoines	9
1 — Patrimoine monumental	12
I. Protection	12
II. Restauration	14
III. La DRAC intervient au plus près des territoires, notamment ruraux	16
2 — Architecture et patrimoine	18
I. Les Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine	18
II. Les Sites patrimoniaux remarquables	21
III. Dix territoires labellisés Villes et Pays d'Art et d'Histoire	21
3 — Archéologie	22
I. Accompagnement des dynamiques territoriales	23
II. Soutien à la recherche, à la conservation et à la valorisation	23
4 — Musées	24
I. Elargissement des missions et évolutions législatives dans le domaine des musées	25
II. Réouvertures et inaugurations en 2021	26
III. FRAM	26
IV. Expositions temporaires	26
V. Exposition d'intérêt national 2021	27

02

Création	29
1 — Arts visuels	31
2 — Spectacle vivant	33
3 — Licences d'entrepreneur de spectacle vivant	38
4 — Les investissements du plan de relance pour la transition écologique	39

03

Économie culturelle	41
1 — Cinéma, audiovisuel et numérique	43
2 — Livre et lecture publique	44
I. Lecture publique	44
II. Economie du livre et vie littéraire	45

04

Transmission des savoirs et démocratisation culturelle	47
1 — Priorités ministérielles 2021	50
2 — Politiques interministérielles	52
I. Territoires prioritaires	52
II. Publics spécifiques	52
3 — Enseignements artistiques	54
4 — Education aux médias	55



01

Patrim

aines

Chiffres clés

2369

Monuments historiques (MH)

755

classés au titre des MH

1432

inscrits au titre des MH

162

protections mixtes

18027

objets mobilier protégés (dont 8565 objets classés)

49

jardins remarquables

10

villes et pays d'art et d'histoire

46

sites patrimoniaux remarquables (SPR)

215

édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable »

04

secteurs sauvegardés (Aix-en-Provence, Arles, Avignon et Nice)

175

autorisations de travaux et permis de construire traités par la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH)

34

chantiers de jeunes bénévoles (250 participants)

201

subventions accordées

69

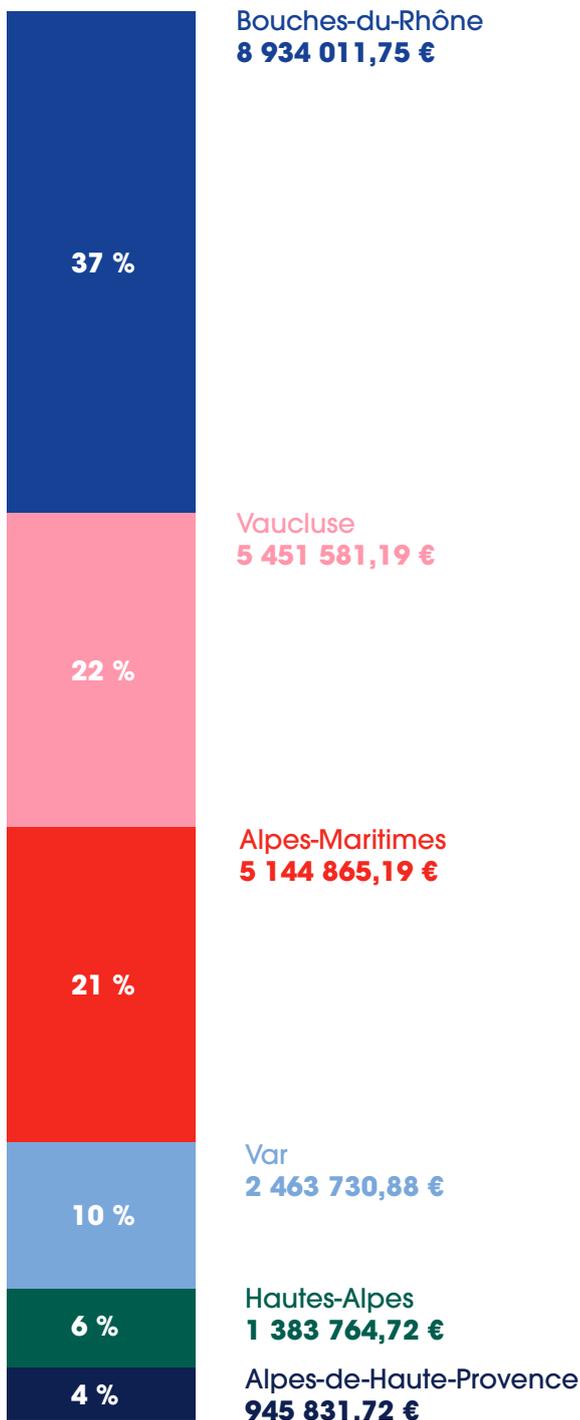
pour restauration

132

pour entretien

Programme 175 – Patrimoines

Crédits de paiement DRAC 2021 –
24 323 785,45 €



La région PACA compte la plus forte densité d'emploi culturel après l'Île-de-France en raison de sa forte attractivité touristique. Le secteur du tourisme engendrait en 2019 près de 18 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 13 % du PIB régional, plaçant PACA en 3^e place après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Cette attractivité se fonde en partie sur la richesse de son patrimoine. La région compte 20% des sites culturels français inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, des sites remarquables comme Arles, Orange ou la riviera française. Elle accueille également 121 des musées labellisés « Musées de France ».

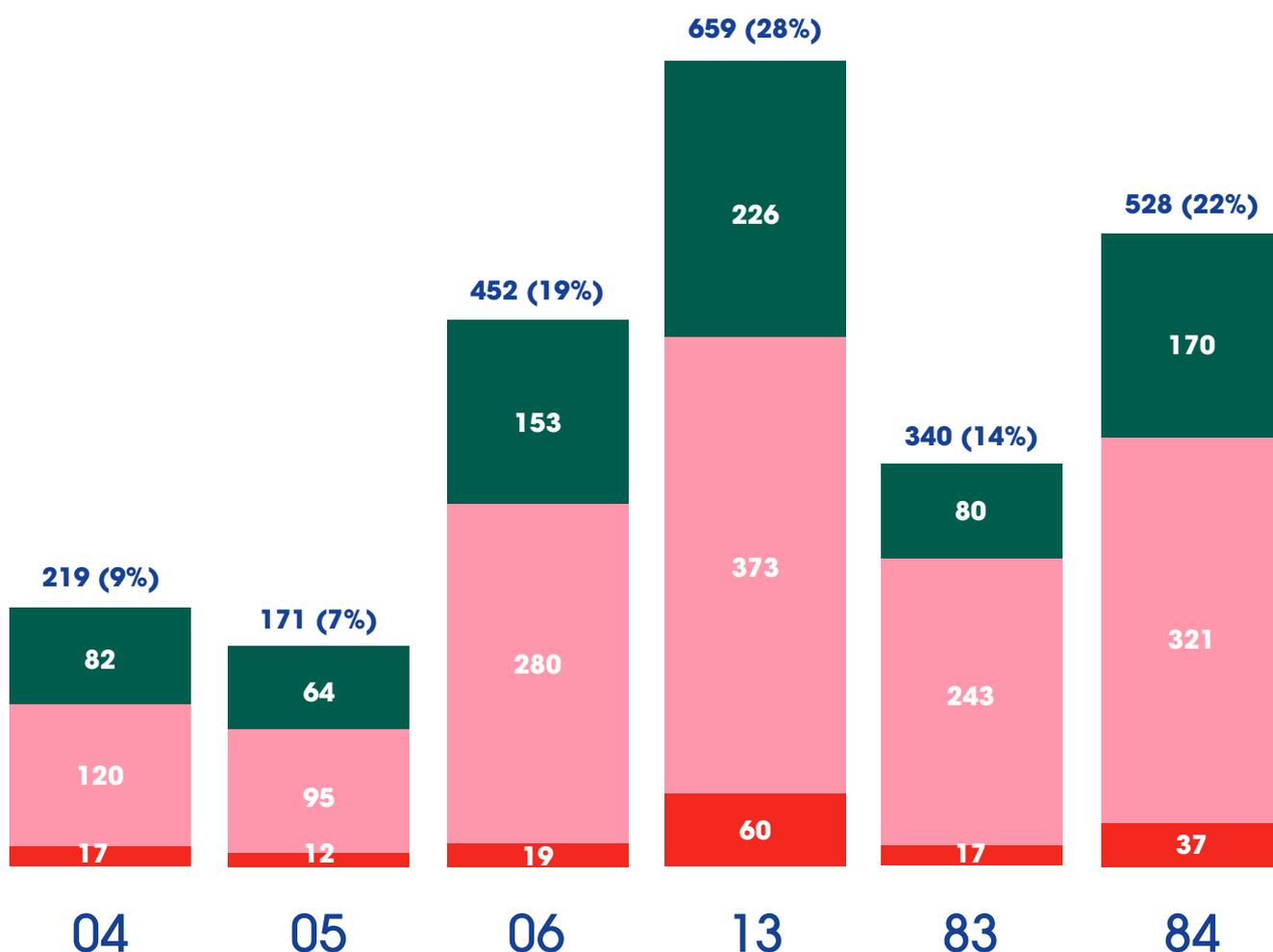
Les responsables publics accordent une importance à la valorisation du patrimoine urbain, monumental ou muséal qui figure dans les stratégies de développement économique.

La DRAC accompagne la gestion de ces questions de valorisation du patrimoine à travers des actions sur les monuments historiques, la protection des espaces, l'archéologie, la promotion de l'architecture ou encore la gestion des musées.

1. Patrimoine monumental

I. Protection

Classement et inscription au titre des Monuments historiques





Cité radieuse Le Corbusier à Marseille, site inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO © Yana Marudova

A l'issue des différentes commissions régionales et nationales du patrimoine, le programme de protection s'est poursuivi en 2021, avec trois CRPA section 1 et une CRPA section 3. Un effort important, initié dès 2019, a porté sur la protection des édifices de la ville de Nice (06), récemment inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, dont d'importants anciens hôtels et palaces, le Winter Palace, le Majestic Palace et l'hôtel du Grand Palais, ceci dans le cadre d'une thématique, mais également avec l'extension de protection du musée Jules Chéret et la protection de la villa Paradiso. La thématique des palaces de la Côte d'Azur a été complétée par deux hôtels à Beaulieu-sur-Mer (06) et à Menton (06), l'ancien hôtel Bristol (extension de protection) et l'ancien hôtel Impérial.

En ce qui concerne les révisions de protection, trois autres dossiers d'extension sont passés en 2021 : le château de Lenfant à Aix-en-Provence (13), la chapelle Saint-Maxime à Riez (04) et l'hôtel-Dieu à l'Isle-sur-la-Sorgue (84). Des monuments emblématiques de la région ont été également protégés en 2021, tels que la bergerie de la Favouillane à Port-Saint-Louis-du-Rhône (13), ou deux édifices marquants de la ville de Marseille (13), le château de Servières et la villa Valcormes. Deux demandes de protections seront étudiées lors de la prochaine CRPA, le Musée Grobet-Labadié (13) et le palais de la Bourse (13).

Côté objets mobiliers, l'année 2021 s'est inscrite dans la continuité des précédentes avec la poursuite des campagnes de protection, notamment celle des cathédrales (Avignon), celle de la Villa Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat et enfin celle de la collégiale Notre-Dame-des-Anges à l'Isle-sur-la-Sorgue. Le rôle de l'État reste essentiel au simple maintien des activités de conservation du patrimoine et des métiers d'art associés.

Les trois métropoles Nice, Toulon et Aix-Marseille ont poursuivi la prise en compte des sujets patrimoniaux. Celle de Nice Côte d'Azur s'est ainsi dotée d'un service patrimonial avec lequel la collaboration est constante, notamment sur le plan archéologique, de la recherche documentaire, de la gestion des collections et de la collaboration en amont sur les projets.

Patrimoine mondial :

La révision des zones tampons du bien Fortifications de Vauban, inscrit au patrimoine mondial, est un chantier national. L'étude de définition du périmètre et des outils juridiques des zones tampons de Briançon et Mont-Dauphin (Vauban) a été initié en 2021.

II. Restauration

Au titre du contrôle scientifique et technique (CST) conduit par la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) en lien avec les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), 175 autorisations de travaux et avis sur permis de construire ont été délivrés. En outre, 201 demandes de soutien financier, émanant de propriétaires privés comme publics, ont pu être instruites en vue de l'octroi d'une subvention.

L'approche territoriale, consubstantielle à ces missions et activités, demeure essentielle en 2021 : les monuments historiques (immeubles et objets protégés) couvrent la quasi-totalité des 963 communes de la région.

Monuments appartenant à l'Etat :

Les programmations sur les cathédrales appartenant à l'État se sont accrues depuis 2010, le plan de relance ayant permis d'initier de nouvelles campagnes de travaux.

Le contrat d'avenir 2021-2027 signé en 2021 a confirmé l'inscription de 6 anciennes cathédrales, tandis que de grandes opérations pluriannuelles ont été poursuivies sur les fortifications de Briançon, les églises de la Roya, la basilique de Saint-Maximin, le palais des papes à Avignon et le théâtre antique d'Orange.

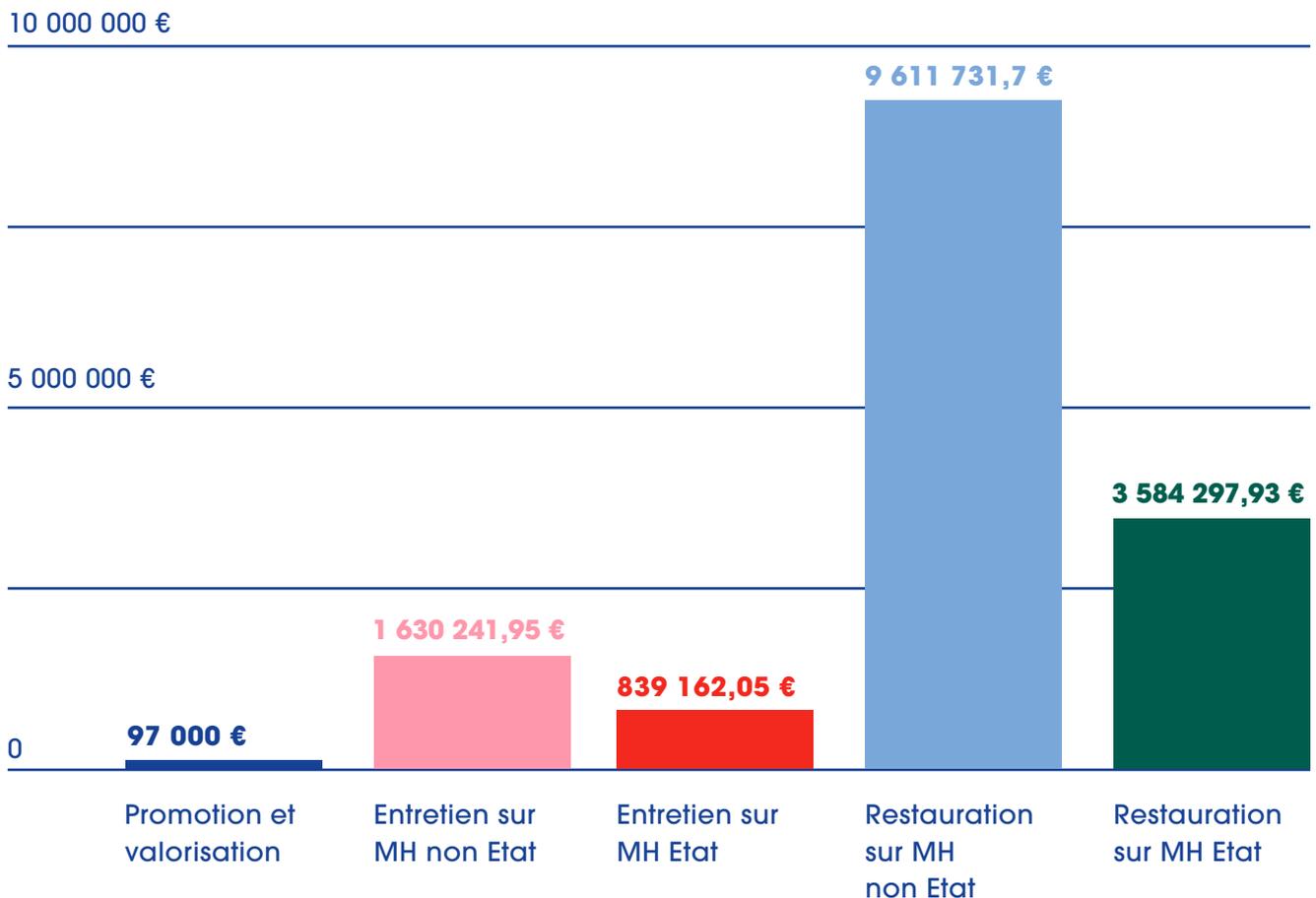
Ces budgets d'investissement ont été complétés par des moyens en fonctionnement d'un montant de 3 730 490 € afin d'améliorer la politique d'entretien. Cette dernière s'appuie de plus en plus sur des plans de gestion pluriannuels, établis pour des parcs et jardins mais également pour plusieurs ensembles monumentaux bâtis. L'effort est poursuivi sur le patrimoine mobilier appartenant à l'État comme celui de la cathédrale d'Aix-en-Provence en particulier ou n'appartenant pas l'État comme pour les œuvres des peintres Bréa situées principalement à Nice, dans les Alpes Maritimes et le Var.



Restauration générale de l'ancienne cathédrale Notre-Dame et Saint-Véran
© Service patrimoine et Musées de la ville de Cavaillon

Enfin, si globalement les monuments historiques n'ont pas subi de dommages majeurs et définitifs lors des intempéries des vallées de la Vésubie, de la Tinée et de la Roya (06), des évaluations plus fines ont été menées (ACMH, UDAP, CRMH et Métropole Nice Côte d'Azur, avec pour le patrimoine mobilier les CAO, CRMH, Département et un laboratoire à Draguignan), les incidences budgétaires ont été prises en compte et les moyens dégagés.

Monuments historiques - Crédits de paiement DRAC 2021



III. La DRAC intervient au plus près des territoires, notamment ruraux

Un accent a été mis dans la programmation budgétaire sur trois dispositifs destinés à irriguer le territoire régional :

A) Le fonds incitatif et partenarial au profit des communes à faibles ressources (FIP) visant à accompagner le plus possible de petites communes de moins de 10 000 habitants, avec un taux supérieur de subvention (30 % pour les inscrits et 50 % pour les classés au lieu de 20 et 40 % dans le dispositif habituel).

Les projets éligibles doivent :

- être inscrits ou classés au titre des monuments historiques ;
- être situés dans des communes de moins de 2 000 habitants et jusqu'à 10 000 habitants en fonction de l'intérêt des projets et de la situation des collectivités concernées ;
- disposer de ressources inférieures au potentiel fiscal régional ;
- avoir des projets de restauration non totalement financés dont les travaux n'ont pas commencé ;
- concerner un bâtiment en péril ou sur le point de l'être ;
- avoir un plan de financement comportant une participation du propriétaire et de la région pour au moins 15 %.

Ce dispositif a permis de financer 5 projets, avec un montant de subvention FIP de 690 996 € pour un montant total d'opération de 1 728 052 €.

B) La mission de Stéphane Bern, qui contribue à la sauvegarde du patrimoine en péril, en vue d'être en mesure de subventionner les opérations à hauteur de 40 % sur les MH inscrits et de 60 % sur les MH classés, a permis de financer une dizaine de sites sur la région PACA.

C) Le plan de relance



En 2021, la DRAC a bénéficié de crédits exceptionnels du plan de relance qui ont été attribués aux opérations ci-contre :



Restauration et mise en valeur de la tour-monastère, Ile Saint-Honorat, Cannes © Iva Zunjic, Abbaye de Lérins

Dispositif du plan de relance	Département	Commune	Monument/ Etablissement/ Lieu	Montant total opération
Plan Cathédrales	Hautes-Alpes	Gap	Saint-Arnoux	1 400 000
	Bouches-du-Rhône	Marseille	Sainte-Marie-Majeure	2 000 000
	Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence	Saint-Sauveur	350 000
	Alpes Maritimes	Nice	Sainte-Réparate	900 000
	4 650 000			
Restauration des MH non Etat	Alpes Maritimes	Cannes	Saint-Honorat Ancien Monastère	930 000
	Bouches-du-Rhône	Ventabren	Aqueduc de Roquefavour	1 910 659
	Bouches-du-Rhône	Marignane	Église Saint-Nicolas	469 397
	Vaucluse	Cavaillon	Cathédrale Notre-Dame et Saint-Véran de Cavaillon	600 000
	3 910 056			
Equipements patrimoniaux	Alpes-de-Haute-Provence	Digne-les-Bains	AD des Alpes de Haute-Provence	700 000
	700 000			
Plan de relance	9 260 056			

2. Architecture et patrimoine

Architecture – Crédits de paiement DRAC 2019

Travaux espaces protégés	140 105,00 €
Etudes espaces protégés	50 111,00 €
Promotion et sensibilisation	433 000,00 €
Villes et pays d'art et d'histoire	161 886,74 €
Etudes périmètres délimités des abords	88 403,64 €
Total	873 506,38 €

I. Les Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine

Implantées dans chaque département, les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont chargées de promouvoir la qualité du cadre de vie dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme. Elles veillent au respect de la réglementation dans le domaine du patrimoine et de l'urbanisme.

Volume d'activité

La vigilance des UDAP s'exerce dans les espaces protégés : sites patrimoniaux remarquables, sites classés et inscrits ou abords de monuments historiques. En 2021, le nombre des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou de démolir, déclarations préalables, etc.) s'est encore accru provoquant une hausse du nombre d'actes émis par les Architectes des Bâtiments de France (ABF).

Départements	04	05	06	13	83	84
2019	2784	1977	13760	11687	6205	4989
2020	2705	1727	12181	10613	5770	4787
2021	3326	2561	13932	11997	7285	6041
Dossiers supplémentaires 2020/2021	621	834	1751	1384	1515	1254

Types d'avis délivrés

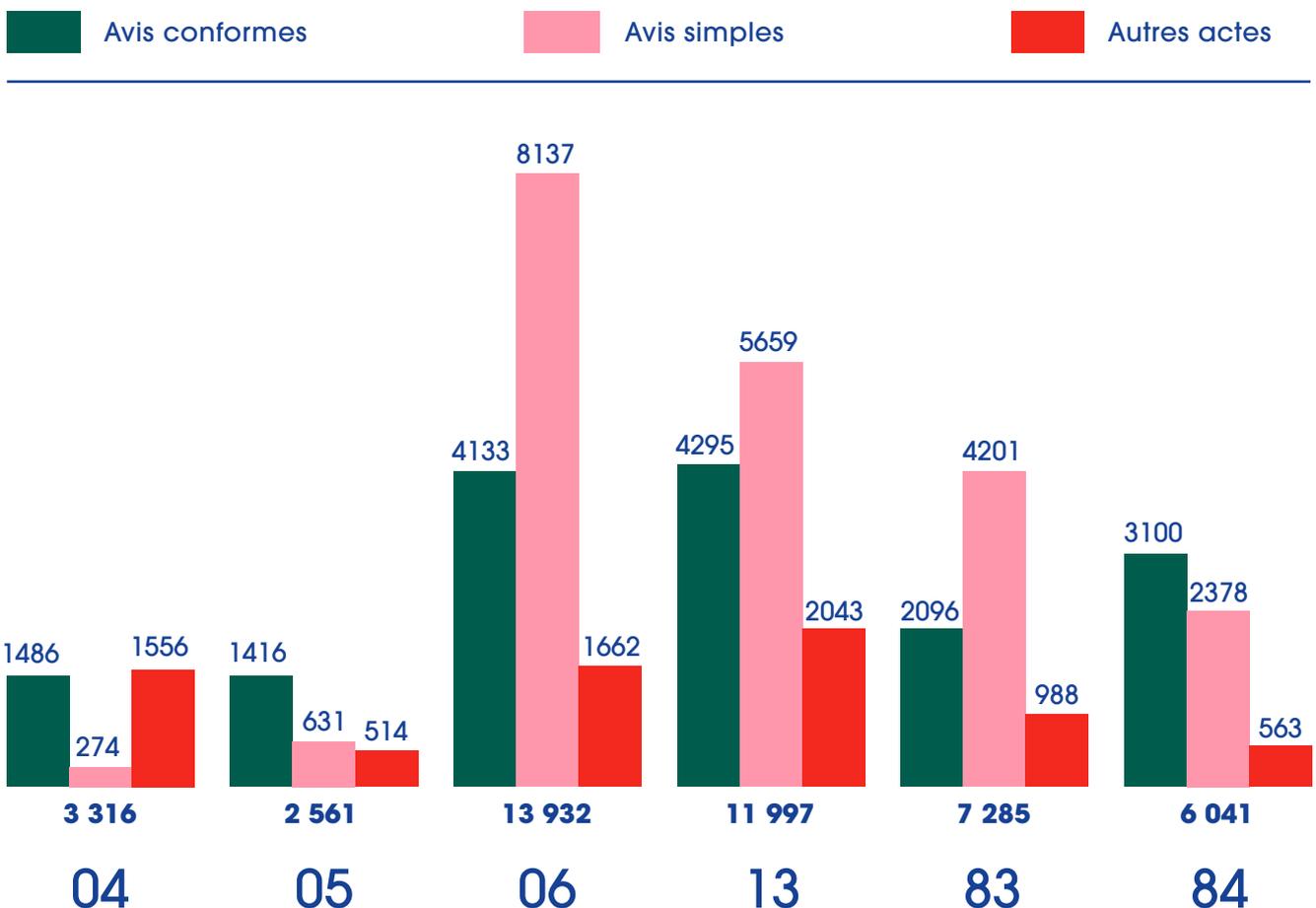
Les avis conformes des ABF, sous forme d'accord avec prescriptions ou de refus d'accord, doivent être suivis par l'autorité compétente en matière d'urbanisme. Ils sont émis dans les périmètres de 500 m en situation de visibilité avec les monuments historiques classés ou inscrits, dans les périmètres délimités des abords (PDA) ainsi que dans les sites patrimoniaux remarquables (SPR); ils portent également sur les permis de démolir dans les sites inscrits.

Les avis simples concernent les autres situations, principalement les sites inscrits et les périmètres des monuments historiques sans visibilité. La présence de SPR ou de PDA dans le département influence fortement la proportion d'avis conformes rendus par les ABF d'un département à l'autre. Les différentes demandes d'autorisation impliquent un suivi très variable, plus ou moins important.

Ainsi, les permis d'aménager représentent un engagement conséquent, puisqu'il s'agit souvent de zones d'aménagement concerté ou de lotissements, dont les projets sont finalisés au terme de nombreuses réunions de mise au point avec les concepteurs, les élus locaux, les promoteurs, etc. Les permis de construire, correspondant à des immeubles complets, des surélévations, des extensions ou des maisons individuelles peuvent également donner lieu à plusieurs rencontres préalables avec les porteurs de projet.

En 2021, la hausse du nombre des déclarations préalables doit beaucoup aux travaux de rénovation énergétique que les propriétaires souhaitent mettre en œuvre afin d'améliorer les performances énergétiques de leur logement.

Sur ce point, il s'agit de faciliter l'obtention des autorisations et de garantir la qualité des travaux, tout en portant une attention nécessaire à la sauvegarde du patrimoine bâti et des espaces protégés.



Typologie des avis par Udap

La mise en valeur du patrimoine

Cette politique patrimoniale s'opère dans un cadre défini en concertation entre les collectivités territoriales et les services de l'Etat chargés du patrimoine et du cadre de vie. Depuis la loi LCAP de 2016, les sites patrimoniaux remarquables définissent les modalités de préservation du patrimoine, à partir d'une analyse fine des caractéristiques des édifices, dans un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP, autrefois ZPPAUP ou AVAP) valant servitude d'utilité publique. La protection du patrimoine peut s'intéresser jusqu'aux décors et éléments intérieurs remarquables selon des prescriptions intégrées dans un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) qui confère au SPR la valeur de document d'urbanisme.

Dans la région, aucun site patrimonial remarquable doté d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine n'est entré en vigueur en 2021. Dans ce contexte, les UDAP sont amenées à se prononcer sur plusieurs types de dossier d'urbanisme.

Le nombre d'actes établis sous la responsabilité des ABF varie entre les départements en fonction de leur nombre et des dynamiques visibles dans les territoires. Les différentes demandes d'auto-risation impliquent un suivi très variable, plus ou moins important.

Nombre et nature des actes en 2021

	PACA	04	05	06	13	83	84
Permis de démolir	672	18	18	390	83	93	70
Permis de construire	11 961	680	744	3 911	2 753	2 380	1 493
Permis d'aménager	771	50	95	195	218	97	116
Déclarations préalables	27 916	2 010	1 483	8 644	7 414	4 190	4 175
Autorisations sur MH classés	114	19	10	0	85	0	0
Enseignes et publicité	1 694	112	41	668	488	228	157
Certificats d'urbanisme	420	47	65	115	78	103	12
Consultations préalables	1 413	357	102	8	827	119	0
Total	44 961	3 293	2 558	13 931	11 946	7 210	6 023

II. Les Sites patrimoniaux remarquables

En 2021, l'avancée des projets d'espaces protégés a été perturbée par la pandémie. La mise en place des Périmètres Délimités d'Abords (PDA) s'est poursuivie en 2021, bien qu'également

retardée. L'avancement des sites patrimoniaux remarquables a repris : le SPR de Draguignan est ainsi en cours de finalisation.

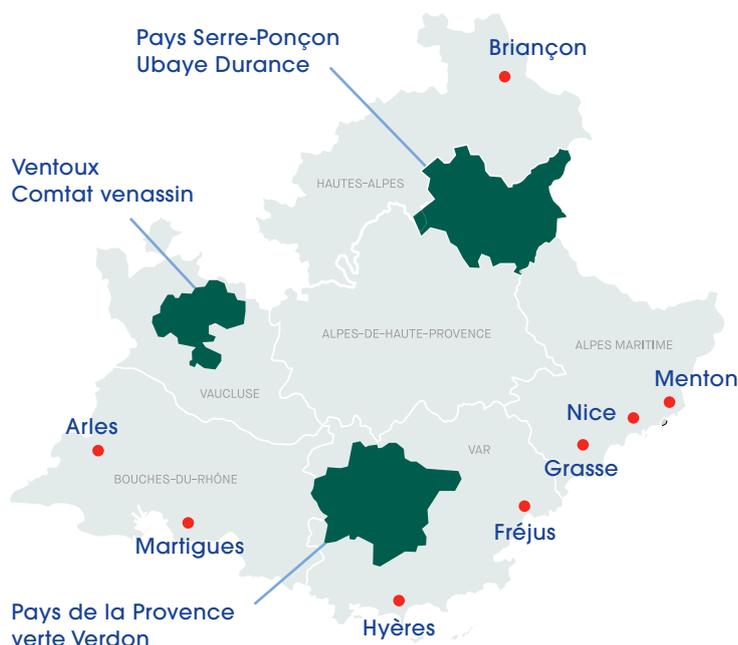
Les SPR en vigueur en région

Département	Territoires concernés
04	Annot, Barcelonnette, Manosque et Quinson
05	Briançon, Guillestre, Lagrand, Remollon, Saint-Véran, Serres et Tallard-Châteauvieux
06	Antibes, Bar-sur-Loup, Grasse, Menton et Nice (PSMV Vieux Nice, Nice-port et AVAP)
13	Aix-en-Provence (PSMV), Arles (PSMV), Cornillon-Confoux, Jouques, Les Baux-de-Provence, Le Tholonet, Marseille, Peyrolles, Rognes, Saint-Rémy-de-Provence et Vauvenargues
83	Brignoles, Draguignan, Fréjus, Hyères, La Seyne-sur-mer, Saint-Martin de Pallières, Toulon, Trans-en-Provence et Saint-Raphaël
84	Avignon (PSMV), Carpentras, L'Isle-sur-Sorgue, Ménerbes, Oppède, Pernes-les-Fontaines et Pertuis

III. Dix territoires labellisés Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH)

Ces territoires diversifiés, villes ou pays, communes ou agglomérations, bénéficient souvent de lieux d'exposition, musée ou centre d'interprétation et proposent de nombreuses actions pilotées par les animateurs du patrimoine, en lien avec le public scolaire.

Les VPAH sont des partenaires privilégiés pour accompagner l'ensemble des actions de la DRAC : appel à projets, événements et journées nationales, sites d'expérimentations pour améliorer la qualité du cadre de vie et ses usages culturels. PACA compte ainsi 10 villes et pays d'art et d'histoire.



3. Archéologie

Chiffres clés

3 373

dossiers
d'aménagement
instruits

36

fouilles préventives
prescrites

48

opérations et
programmes de
recherche financé

324

diagnostics
archéologiques
prescrits

7,154

hectares de fouilles
préventives



Amulette ou jouet en bronze massif issu de la fouille archéologique préventive du sanctuaire gallo-romain de La Bâtie Montasaléon (05) © L Martin, INRAP

I. Accompagnement des dynamiques territoriales

Prise en compte de l'archéologie dans l'aménagement du territoire

Dans le domaine de l'archéologie préventive, le Service régional de l'archéologie (SRA) a instruit 3 373 dossiers d'aménagement en 2021, ce qui constitue une augmentation de 12 % par rapport à l'année 2020. On note que le taux de demandes volontaires présentées par les maîtres d'ouvrage de projets afin d'anticiper les procédures d'autorisation ne concerne que 3 % des dossiers instruits. Par ailleurs, seuls 10 % des dossiers d'aménagement instruits par le SRA font l'objet de mesures d'archéologie préventive sous la forme de diagnostics.

11 % en moyenne des diagnostics prescrits donnent ensuite lieu à une prescription de fouille préventive, ce qui signifie que 1 % des dossiers d'aménagement instruits par le SRA font l'objet de mesures d'archéologie préventive allant jusqu'à la fouille des vestiges mis au jour.

Depuis 2010, le nombre de dossiers d'aménagement transmis au SRA pour instruction est en progression : 1 560 en 2010, 2 205 en 2015, 2 664 en 2020, 3 373 en 2021. Le taux de prescription sur la période 2016-2021, est quant à lui constant, autour des 10 %.

II. Soutien à la recherche, à la conservation et à la valorisation

Soutien à la recherche programmée

La recherche archéologique programmée, réalisée sur le terrain par des chercheurs rattachés aux universités, au CNRS, aux collectivités mais également regroupés en associations, a bénéficié d'une amélioration notable des financements. En 2021, 48 opérations de recherche ont fait l'objet d'une autorisation, 86 886 euros du budget de l'archéologie ayant été consacrés à ces programmes, accompagnant un nouveau dynamisme de la recherche régionale, plus en adéquation avec la densité de structures de recherche présentes sur le territoire. La DRAC assure ainsi le financement et le soutien de 12 fouilles programmées, 25 programmes de prospection, 11 programmes collectifs de recherche.

On note un poids toujours très important de l'archéologie urbaine à l'échelle régionale, une place de plus en plus marquée des recherches collectives (PCR), certaines en lien étroit entre archéologie préventive et programmée par exemple dans le bassin de Saint-Maximin (83).

Dépôts et mobiliers archéologiques

Depuis les années 2000, la DRAC a mis en place un schéma régional des Centres de conservation et d'étude (CCE) en lien avec des Centres de conservation et d'étude com-

munaux et départementaux. A cet égard, la DRAC apporte son soutien financier à la construction d'un CCE dans le département de Vaucluse à Avignon. Pour mémoire, malgré la fusion des régions, la région PACA demeure la région conservant le plus gros volume de collections archéologiques.

Valorisation et politique d'éducation artistique et culturelle

En plus des journées européennes de l'archéologie, la DRAC apporte son soutien à des expositions présentant le résultat de recherches récentes ou à des manifestations d'envergure, comme les journées de la Préhistoire à Quinson.

Une action exemplaire sur le territoire national

La DRAC est fortement investie dans la lutte contre le pillage archéologique et le trafic des biens culturels archéologiques. Pour consolider cette action, une convention a été signée en 2020 avec l'État-Major de la Gendarmerie nationale qui sera déclinée à l'échelle nationale en 2022. Une seconde convention a été signée en 2021 avec le service de la douane judiciaire (SEJF). C'est dans cette dynamique que s'inscrivent le colloque international placé sous le patronage de l'UNESCO et de l'Institut de France et l'exposition qui se tiendront en octobre 2022.

4. Musées

121

musées de France

03

projets scientifiques
remis en 2021

06

projets muséaux en
cours

8%

taux de récolement

3 488 147 €

de subventions aux musées de la région

dont

2 698 147 €

de crédits d'investissement

22

œuvres ou ensembles
d'œuvres financés
grâce à une
subvention du FRAM
(Fonds régional
d'acquisition pour les
Musées), au bénéfice
de 14 musées de
France

400

restaurations
d'œuvres
financées

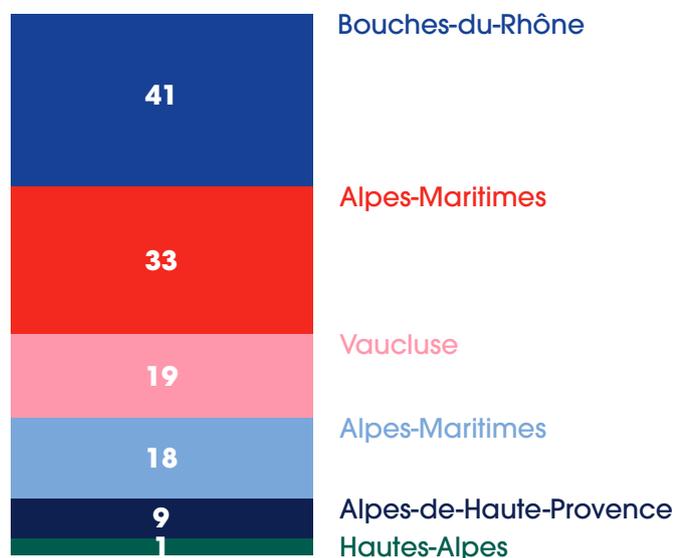
05

expositions
temporaires
soutenues

01

exposition
d'intérêt
national

Répartition des musées de France par département



La région compte près de 120 musées de France sous tutelle de l'Etat, de collectivités territoriales, d'associations et de fondations. Le poids des établissements nationaux, en termes d'offres permanentes et temporaires, de fréquentation, renforcé par la diversité et la richesse des collections, fait de PACA la seconde région de France pour la richesse et la diversité de son patrimoine muséal après l'Île-de-France. Il existe 4 musées nationaux, localisés à Marseille, le Mucem, et à Nice ou dans sa périphérie, les musées Chagall, Picasso et Fernand Léger.



Musée Vasarely à Aix-en-Provence © fondation Vasarely

I. Elargissement des missions et évolutions législatives dans le domaine des musées

Tous les musées bénéficiant de l'appellation « musée de France » ont l'obligation de produire un projet scientifique et culturel (PSC), en application de la loi LCAP du 7 juillet 2016. Le projet scientifique et culturel n'intervenait auparavant que dans le cas d'une rénovation ou d'une extension des établissements. Il est désormais obligatoire et permet de fixer les objectifs sur une période de 5 ans ou plus ; il est depuis 2020 validé par la DRAC avec la recommandation d'intégrer au PSC le plan de sauvegarde des biens culturels. Les musées de France doivent procéder à l'inventaire et au récolement de leurs collections tous les dix ans.

La DRAC assiste et conseille les musées sur les travaux d'écriture (radiation de numéros d'inventaire pour les doublons, inscription à titre rétrospectif pour les oublis), les dépôts de plainte pour les biens manquants, la réflexion à mener sur le matériel d'étude, le marquage complet des œuvres, les campagnes photographiques, la numérisation et le versement des collections sur les bases de données, « Joconde » notamment, enfin sur la programmation des restaurations. Les musées de la région PACA souffrent d'un retard significatif dans les opérations de récolement et dans la rédaction des PSC : 76% des musées ne disposent pas d'un PSC de moins 15 ans, 35% n'en ont jamais rédigé.

II. Réouvertures et inaugurations en 2021

De manière générale, la crise sanitaire a décalé ou ralenti l'exécution de l'essentiel des projets. L'année 2021 a vu l'ouverture du Museon Arlaten après 11 ans de travaux et la fin du chantier des réserves du musée de l'Arles Antique.

Le musée des Beaux-Arts de Toulon et le musée de la Banque à Hyères ont également ouverts leurs portes en 2021. S'agissant de la bibliothèque-musée Inguimbertaine à Carpentras, les travaux se poursuivent ; l'ouverture est prévue en 2023.

De nouveaux chantiers ambitieux devraient voir le jour, les PSC étant en cours d'écriture ou ayant déjà un reçu un avis favorable :

- Le MAMAC (Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain), à Nice, est en train de finaliser son PSC élaboré en collaboration étroite avec les services de l'Etat
- Le Musée des Comtes de Provence à Brignoles, dont le PSC a été validé en 2020.

IV. Expositions temporaires

Concernant les expositions, la DRAC privilégie les projets d'une certaine envergure avec partenariats scientifiques et publication de catalogues. En 2021, cinq expositions temporaires présentées par quatre musées ont été subventionnées à hauteur de 19 000 € par la DRAC :

- Maison Alexandra David-Neel, ville de Digne-les-Bains, 4 000 € de subvention pour les expositions « Une conférencière infatigable » en février 2021 et « Mandalas et cercle de protection du bouddhisme tibétain » en juin 2021.
- Musée de la Castre et musée de la mer (aujourd'hui Musée des explorations du monde et Musée du masque de fer et du fort royal), ville de

III. FRAM

Grâce au Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM), la DRAC a soutenu les acquisitions des musées de France effectuées auprès de marchands ou en vente publique, soit un soutien de 120 000 € réparti entre seize musées pour une dotation globale de 240 000 € (à parité avec le Conseil régional).

Cannes, 3 500 € de subvention pour l'exposition « Si Tahiti m'était contée » en juin-novembre 2021.

- Musée Magnelli – musée de la céramique, ville de Vallauris, 7 500 € de subvention pour l'exposition « Vallauris, la ville atelier » (La céramique des années 1950 à Vallauris) en juin-octobre 2021.
- Musée d'Histoire Jean Garcin, Département de Vaucluse, Fontaine-de-Vaucluse, 4 000 € : Exposition « Mémoires républicaines en Vaucluse. La Mémoire « douloureuse » : de la réunion d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France jusqu'à la chute de Robespierre (1791-1794) », mai-août 2021



Vue intérieure de la Maison Alexandra David-Neel à Digne, labellisée Maison des Illustres © François-Xavier Emery

V. Exposition d'intérêt national 2021

En 2021, une exposition a reçu le label Exposition d'intérêt National : il s'agit de l'exposition « Pierre Matisse, un marchand d'art à New York » présentée au musée Matisse de la ville de Nice ; elle s'est déroulée d'avril à août 2021 et a obtenu une subvention de la DRAC à hauteur de 20 000 €, pour un coût total d'exposition d'un montant de 355 000 €. Cette exposition, dont le commissariat était assuré par Claudine Grammont, directrice du musée, a rendu hommage à Pierre Matisse, fils d'Henri Matisse, marchand d'art et figure incontournable du monde de l'art moderne.



02

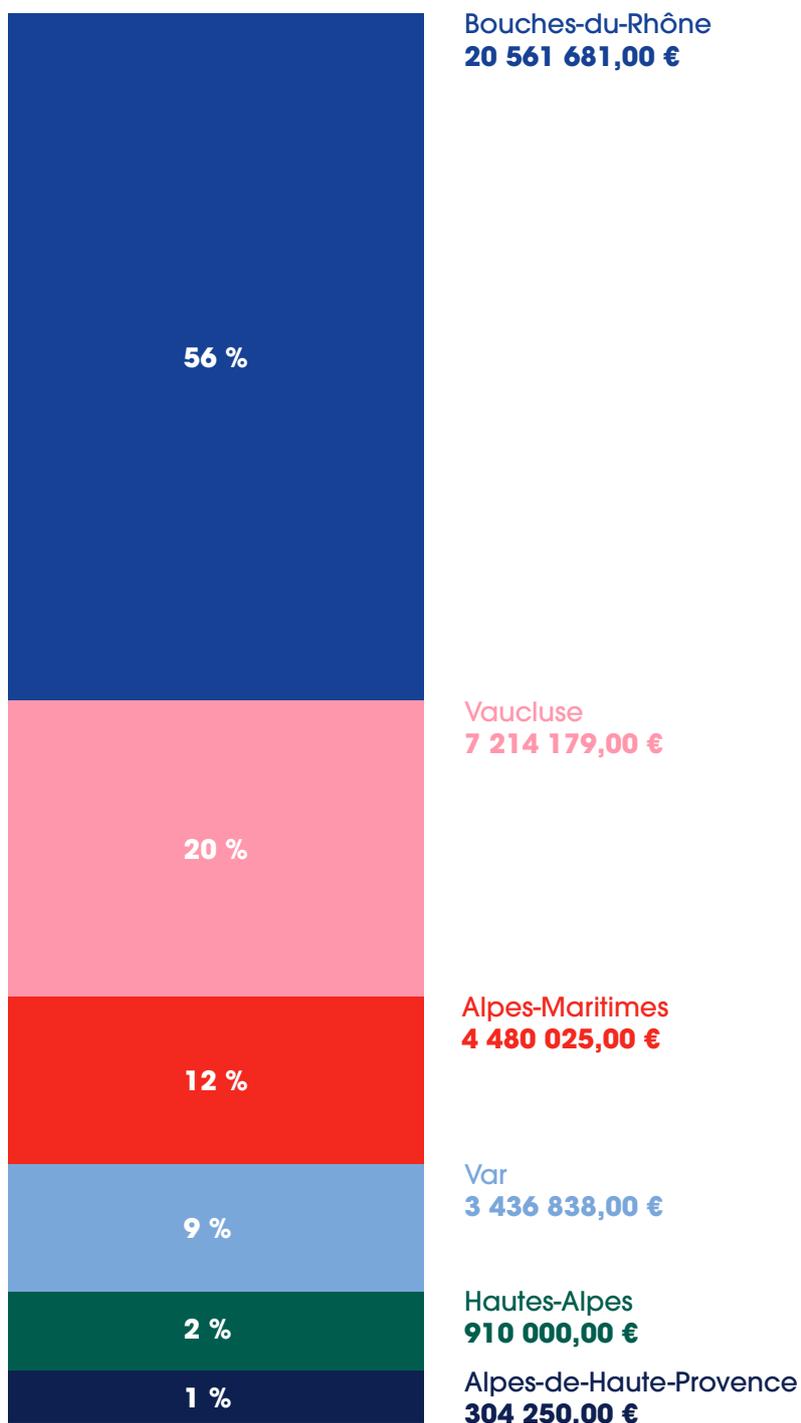
Créa

tion

Programme 131 – Création

Crédits de paiement DRAC PACA 2021 – **36 906 973 €**

Répartition départementale
des crédits de paiement
Création DRAC 2021



1. Arts visuels

05

Centres d'art labellisés d'intérêt national (CACIN)

01

Fonds régional d'art contemporain (30 917 visiteurs en 2021)

19

Centres d'art ou structures de promotion de l'art contemporain

02

réseaux d'art contemporain (Boto(x) et Provence art contemporain)

02

Écoles nationales supérieures d'art et 4 écoles territoriales

63

plasticiens ayant bénéficié d'une aide à la création

69 000 €

investis par la Drac au titre de la commande publique

Arts visuels - crédits de paiement DRAC 2021

	Montant
Centres d'art conventionnés	2 004 000,00 €
Rencontres internationales de la photographie	593 000,00 €
Soutien aux réseaux professionnels	90 000,00 €
Investissement bâtiments	25 564,00 €
Aides aux artistes, à la résidence et aux ateliers	455 559,00 €
FRAC - fonctionnement	676 170,00 €
Soutien aux projets multimédias	257 240,00 €
Autres lieux	669 000,00 €
Acquisition et commandes publiques	183 000,00 €
Total	4 953 533,00 €



Centre d'art contemporain Triangle-Astérides labellisé Centre d'art contemporain d'intérêt national en 2021 © Grégoire Edouard

L'offre régionale en matière d'arts visuels place la région en seconde position derrière l'Île-de-France et l'attractivité de Marseille favorise la dynamique régionale. On compte un FRAC et 19 lieux alternatifs tournés vers la diffusion et la production, mais encore quelques galeries, 6 écoles supérieures d'art dont 2 nationales, et plusieurs manifestations à dimension internationale. Les arts visuels contemporains jouent un rôle de valorisation et d'attractivité, c'est pourquoi certaines entreprises désireuses d'être associées à ces valeurs créent leur propre fondation d'art contemporain. Ainsi en 2021, la fondation Luma a ouvert ses portes à Arles.

Enfin, les musées, visant à élargir leurs publics, proposent régulièrement des expositions d'art contemporain qui participent au regroupement des arts visuels, qu'ils soient patrimoniaux ou bien contemporains. Pour autant, ce secteur reste très fragile et pour faire face à la précarité de leurs conditions, de nombreux artistes se rassemblent en collectifs de production, mettant ainsi en commun espaces et matériels de création à Marseille notamment.

En 2021, les demandes d'aide aux artistes ont fortement augmenté avec un total de 235 demandes. 217 dossiers ont été déclarés recevables (62 % provenant de Marseille intra-muros) dont 136 demandes d'aide individuelle à la création et 81 demandes pour l'allocation d'installation d'ateliers et l'achat de matériel. Le montant total des demandes recevables s'élevait à 1 255 371 €. En 2020, 75 dossiers étaient déclarés recevables. L'augmentation des demandes déclarées recevables entre 2020 et 2021 représente une hausse de 189,33 %. La DRAC a donc pu augmenter les aides aux artistes afin d'accompagner l'installation des artistes sur le territoire.

Des actions structurantes ont particulièrement marqué l'année 2021.

Le réseau des labels en région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est consolidé en 2021 avec la labellisation de deux centres d'art : Triangle France - Astérides à Marseille et 3bis, lieu d'arts contemporains, à Aix-en-Provence.

Deux centres d'art dans les départements alpins, Les Capucins à Embrun et Le Cairn à Digne, réalisent un travail remarquable et sont accompagnés vers une labellisation afin de compléter et d'asseoir le maillage régional en arts visuels. Les Capucins, centre d'art à Embrun (05), est devenu un lieu de référence, tant dans l'exigence de ses propositions artistiques, d'accompagnement des artistes que dans la qualité de son travail avec les publics. Le centre d'art fête ses 10 ans en 2022 au travers d'une grande exposition qui invitera tous les artistes, artisans et différents intervenants qui ont contribué à l'aventure.

Le Cairn, centre d'art à Digne (04), reconsidère son projet général en l'articulant depuis le musée Gassendi et les centaines d'œuvres

installées dans l'espace naturel. La direction qui pilote le musée et le centre d'art construit un projet exceptionnel et de référence depuis de nombreuses années et souhaite faire porter le label par le musée. La DRAC accompagne avec les collectivités la transformation du projet pour préserver cette histoire unique des liens entre art et nature en France et l'accompagner vers la labellisation CACIN.

Une attention particulière est accordée aux acteurs de ce secteur : les plasticiens demandeurs de soutien financier sont de plus en plus nombreux et les centres d'art soutenus par la DRAC appelés à les exposer sont, en dépit de leur dynamisme, tributaires d'une économie très fragile. Leurs équipements nécessitent par ailleurs d'être modernisés.

2. Spectacle vivant



Guinguettes estivales à Bauduen dans le Var © Le Plancher des chèvres

Théâtre et disciplines associées labels nationaux et appellations

02

Centres dramatiques nationaux (CDN)

05

Scènes nationales (SN)

01

Pôle national cirque (PNC)

02

Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)

16

Scènes conventionnées pluridisciplinaires

Autres lieux

08

Lieux de création et de diffusion

Aides aux équipes

21

équipes indépendantes conventionnées sur trois ans

32

compagnies soutenues au titre de l'aide au projet

Musique et danse

02

Centres chorégraphiques nationaux (CCN)

02

Centres nationaux de création musicale (CNCM)

01

Centre de développement chorégraphique national (CDCN)

Autres lieux

05

Scènes de musiques actuelles (SMAC)

02

Orchestres nationaux en région

13

Lieux de création et de diffusion

Équipes

20

compagnies
ou ensembles
conventionnés (3 ans)

18

compagnies ou
ensembles soutenus
au titre de l'aide à la
structuration

06

compagnies soutenues
au titre de l'aide au
proje

02

établissements
d'enseignement
supérieur

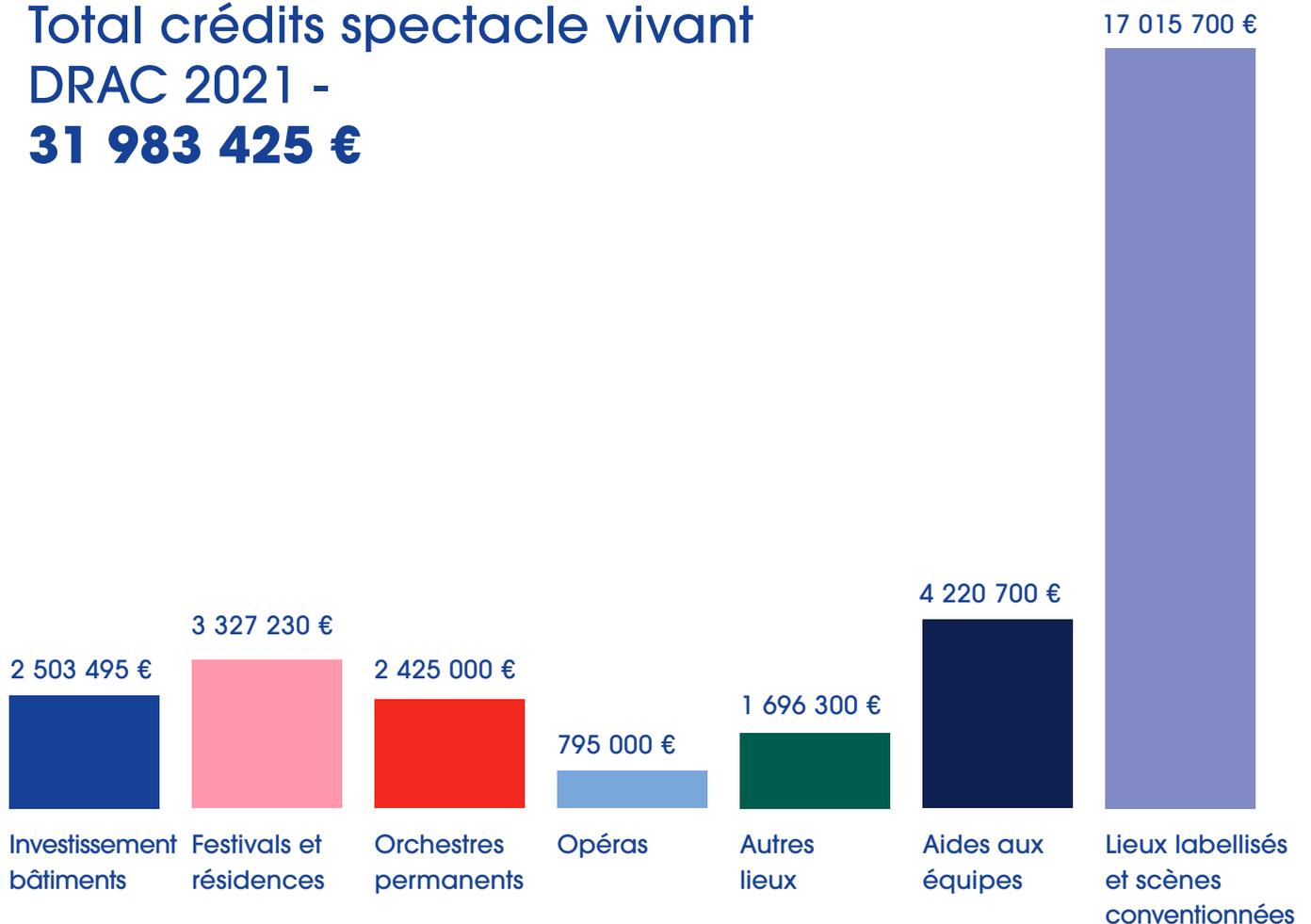
06

centres habilités à
dispenser la formation
de professeur de
danse

27

établissements
d'enseignements
artistiques classés

Total crédits spectacle vivant DRAC 2021 - 31 983 425 €



Répartition départementale des crédits de paiement Création - DRAC 2021

La DRAC assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions qui relèvent des politiques nationales en faveur de la création et de la diffusion du théâtre et des disciplines associées (arts de la rue, arts du cirque, théâtre d'objet, conte, etc.), dans le respect de la parité et de la diversité des esthétiques. Elle apporte son soutien aux lieux de création et de diffusion, ainsi qu'aux équipes indépendantes dans un souci d'exigence artistique et de soutien à l'emploi. Les labels nationaux ont notamment, dans le cadre de leur cahier des missions et des charges, des engagements structurels (artistiques, culturels, territoriaux, professionnels) qui participent à la diversité artistique, au renouvellement des publics et à l'éducation artistique et culturelle. Dans ce cadre, ils portent une responsabilité importante au sein de la chaîne création/diffusion.

Des résidences (annuelles, pluriannuelles) de différentes natures (création, recherche, expérimentation) complètent ces dispositifs, en permettant une présence artistique dans les territoires et un soutien à des théâtres de ville non soutenus au titre du fonctionnement par la DRAC mais qui œuvrent à un maillage territorial et à une pluralité de l'offre artistique.

En 2021, la DRAC a soutenu dans le cadre des aides au spectacle vivant près de 130 équipes (26 compagnies chorégraphiques, 35 équipes ou ensembles musicaux, près de 60 équipes aidées dans le domaine du théâtre et des arts associés), auxquelles il faut ajouter près de 20 équipes aidées dans le cadre du plan théâtre soit 150 compagnies, ensembles, équipes artistiques accompagnées et suivies dans l'année.

La facilitation de l'accès au conventionnement, conjuguée au nombre important de nouvelles demandes provenant d'équipes accompagnées par le biais d'appels à projets ponctuels dans le cadre du plan de relance (près de 1 000 artistes aidés dans le cadre des différentes aides promulguées), a été possible grâce à une augmentation sensible de l'enveloppe des aides aux équipes artistiques. Ces crédits supplémentaires ont contribué à la poursuite des objectifs suivants :

- Augmenter l'entrée en conventionnement de jeunes compagnies, les crédits étant en grande partie figés ;
- Favoriser l'émergence de formes nouvelles, hybrides, interdisciplinaires ;
- Anticiper et accompagner des sorties de conventionnements de compagnies historiques de la région.

Une politique de relance soutenue

La DRAC PACA a accompagné le secteur du spectacle vivant à toutes les étapes du cycle imposé par la crise sanitaire. La reprise de l'activité au printemps 2021 a nécessité la mise en œuvre d'un dispositif innovant afin de permettre au processus de diffusion du spectacle vivant de fonctionner à nouveau. La DRAC a conçu un plan de relance adapté aux enjeux du territoire avec un objectif : permettre au plus grand nombre d'artistes de se produire sur la région durant la période estivale.

Afin de pallier l'impact majeur de la crise sanitaire sur les capacités de création et de diffusion des acteurs culturels, le plan de relance s'est appuyé sur trois dispositifs distincts destinés à répondre mais également à tenir compte de la diversité des situations rencontrées sur le territoire :

Volet 1 - Soutien d'urgence et mesures de sauvegarde aux structures en danger :

136 000 € de crédits dont 91 000 € pour la filière musicale et 45 000 € pour le spectacle vivant hors musique avec un plafond maximum d'intervention fixé à 20 000 €. En terme de répartition des aides, 10 structures musicales et 4 autres dans le champ du spectacle vivant, dont respectivement 5 et 3 dans les Bouches-du-Rhône, ont bénéficié d'une aide dans le cadre de ce volet.

Volet 2 - Soutien aux lieux de diffusion et de création :

Une enveloppe globale d'un montant de 1 381 655 € dont 876 094 € pour le spectacle vivant et 505 561 € pour la musique. Dans le champ du spectacle vivant, 23 lieux et labels ainsi que 12 tiers-lieux, dont spécifiquement 12 et 9 pour le seul département des Bouches-du-Rhône, ont été soutenus dans ce cadre pour un montant respectif de 701 000 € et 175 094 €. En ce qui concerne le secteur musical, sur les 25 opérateurs bénéficiaires, 10 lieux et labels et 8 permanences artistiques implantés sur le territoire, dont spécifiquement 4 dans les Bouches-du-Rhône et 3 dans les Hautes-Alpes, ont bénéficié d'une subvention pour un montant respectif de 206 510 € et 156 500 €. Par ailleurs, des aides directes aux équipes ont également pu être accordées : 60 projets ont, à ce titre, bénéficié d'une subvention dont le plancher minimum s'élevait à 5000 € indépendamment de l'esthétique.



Classic'O Quartiers à Saint-Raphaël © Cello Fan

Volet 3 - Un appel à projets : « relançons l'été »

Le plan de relance s'est appuyé sur ce dernier dispositif prenant la forme d'un appel à projets intitulé « relançons l'été » dont la vocation était d'accompagner sur l'ensemble du territoire régional, durant la période estivale, un large panel d'équipes et d'ensembles présentant une pluralité d'esthétiques. Il visait l'ensemble des collectivités territoriales, le secteur associatif culturel et les indépendants développant des projets artistiques dans tous les domaines du spectacle vivant. À l'issue de l'instruction des 290 candidatures, 214 projets ont été sélectionnés dans un souci de maillage territorial, en veillant à un équilibre dans la représentation des disciplines artistiques ainsi qu'à une juste répartition entre les différentes catégories de structures bénéficiaires. Dans cette visée, les crédits disponibles du plan de relance se sont élevés à 1 157 345 € dont une enveloppe budgétaire complémentaire de 400 000 € émanant des crédits du ministère de la Culture afin d'élargir le périmètre des équipes et des lieux habituellement soutenus.

Enfin, 17 festivals de la région ont pu bénéficier d'une compensation de leurs pertes d'exploitation liées aux mesures sanitaires pour un montant de près de 600 000 €.

Le Festival OFF d'Avignon a également pu bénéficier de dispositifs spécifiques : le fonds de compensation billetterie à destination des compagnies diffusées dans le OFF (916 246 €), la compensation de perte d'exploitation de AF et C (188 000 €) et, enfin, un soutien aux formations aux mesures sanitaires (27 000 €) opéré par le Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS).

En outre, le soutien aux secteurs musical et chorégraphique (hors investissement) s'est élevé, y compris les aides versées par le Centre national de la musique (CNM) à 20 688 181 €, se répartissant comme suit :

- 4 716 000 € de crédits d'intervention pour la danse,
- 6 639 000 € de crédits d'intervention pour la musique,
- 9 333 181 € de crédits d'intervention du CNM.

3. Licences d'entrepreneur de spectacle vivant

1 397 licences ont été traitées en 2021 :

416

licences attribuées

dont :

52

licences de catégorie 1

256

licences de catégorie 2

108

licences de catégorie 3

981

renouvellements de licences

dont :

180

licences de catégorie 1

513

licences de catégorie 2

288

licences de catégorie 3

À la suite d'une profonde réforme qui a pris effet au 1er octobre 2019, une mutation importante dans le domaine des licences s'est manifestée sous trois aspects :

- juridique : un dispositif législatif et réglementaire a été publié de juillet à septembre 2019 avec effet au 1er octobre 2019 (ordonnance, décret, arrêté, fiches techniques valant circulaire) ;
- informatique : la plate-forme de gestion interne, Atalie, est désormais accessible à divers niveaux en temps réel (public, administrations, organisme sociaux, etc.);
- administratif : la gestion des dossiers est maintenant 100 % dématérialisée.

Cette réforme a remplacé le contrôle préalable par un contrôle a posteriori : les licences sont devenues des « déclarations d'activités d'entrepreneur de spectacles vivants ». Les délais d'instruction ont été raccourcis (un mois au lieu de quatre) et la durée de validité allongée (5 ans au lieu de 3). Les commissions régionales des licences -dont l'avis était obligatoire avant

l'attribution, le refus ou le retrait de la licence n'existent désormais plus en tant que telles ; de nouvelles modalités de dialogue, de sanctions et d'informations réciproques sont à mettre en œuvre avec les représentants de la profession et des organismes concernés : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), organismes de recouvrement des cotisations sociales, organismes de recouvrement des droits d'auteurs, représentants de la profession, etc. Les déclarations préalables auprès des DRAC pour les spectacles occasionnels ont été également supprimées.

Cette réforme a permis d'alléger les procédures administratives et de raccourcir les délais d'instruction. De même la dématérialisation et l'allègement du volume des pièces justificatives à transmettre pour l'instruction contribuent à fluidifier les échanges entre les usagers et l'administration qui, du fait de ce régime déclaratif, est appelée à renforcer les contrôles en cours de validité des licences.

4. Investissements du plan de relance pour la transition écologique

En 2021, dans le cadre du plan de relance, une attention particulière a été accordée à l'accompagnement de l'amélioration des performances énergétique des bâtiments relevant du spectacle vivant. Les opérations financées sont les suivantes :

Bouches-du-Rhône	13	Port de bouc	SCIN Théâtre Sémaphore	130 000
Hautes-Alpes	5	Gap	Théâtre de la Passerelle	47 000
Vaucluse	84	Avignon	Collection Lambert en Avignon	44 000
PACA		PACA	Labels et festivals AP+SV	50 000
Alpes Maritimes	06	Mouans-Sartoux	Espace de l'art concret	394 200
Bouches-du-Rhône	13	Marseille	CNCM - GMEM	45 000
Vaucluse	84	Sault	Le Phare à Lucioles / Le Milieu	220 000
Bouches-du-Rhône	13	Marseille	SN ZEF - Réhabilitation de la gare franche	240 000
Vaucluse	84	Cavaillon	SN La Garance	136 015
				1 306 215



Espace de l'art concret à Mouans-Sartoux © Espace de l'art concret, Centre d'art contemporain d'intérêt national



Prendre la culture par les cornes

Mobilisons-nous pour une
culture locale libre et engagée.

Librairie du 

Deserte et cultive au bord et sur !
www.librairie.sud.com

03

Écon
omie

culturelle

Chiffres clés

8,083 M€

de dotation d'investissement en faveur des bibliothèques en 2021 soit une hausse de 1,744 M€ par rapport à 2020 (DGD)

34

collectivités bénéficiant d'un contrat Territoire-Lecture (CTL) ou d'un contrat départemental lecture-itinérance (CDLI)

121 426

élèves touchés par les dispositifs École, Collège, Lycée et apprentis au cinéma

Programme 334 - Économie culturelle (hors DGD)

Crédits de paiement 2019 -
414 945 €



Répartition départementale des crédits de paiement Création - DRAC 2021

1. Cinéma, audiovisuel et numérique

Quatrième région de France en ce qui concerne le nombre d'établissements cinématographiques en activité (hors Île de France), la région a connu une croissance importante de demandes d'autorisation de création ou d'extension de cinémas ces dernières années (20 depuis 2017 ; 5 nouveaux cinémas devraient ouvrir avant fin 2023). Lors de l'instruction des dossiers par la DRAC, une priorité a été donnée à la préservation de l'équilibre géographique de l'offre cinématographique afin de favoriser la répartition homogène des projets sur le territoire. Et cette croissance est due à un effet de rattrapage en termes d'offre sur l'ensemble des territoires, en particulier sur les trois métropoles et les département côtiers.

Par ailleurs, un travail important a été mené avec les exploitants en direction des jeunes car le public régional reste le plus âgé de France. Certains cinémas sont encore fragilisés par la crise sanitaire et ont besoin d'un accompagnement. En ce sens, la DRAC a porté le développement du dispositif de soutien au recrutement des médiateurs par les salles. Il s'est fortement développé, particulièrement dans les territoires ruraux en partenariat avec le Conseil régional.

Concernant l'Art et Essai, le taux des salles classées reste inférieur à la moyenne des régions de taille comparable. La priorité a été donnée au soutien des associations régionales d'Art et Essai afin de renforcer la formation des exploitants et la mise en réseau des salles sur l'ensemble du territoire régional.

En matière d'enseignements de spécialité cinéma, un rééquilibrage de l'offre sur le territoire régional a été effectué. Compte tenu du nombre important de jeunes attirés par ces enseignements, souhaitant poursuivre une formation dans le domaine de l'image animée, une meilleure articulation avec l'offre de formation professionnelle post-BAC est recherchée en lien avec le Rectorat délégué. Le choix a été fait, enfin, de renforcer le soutien au dispositif « Passeurs d'Images », touchant un public nombreux, le plus souvent éloigné de l'offre culturelle.

2. Livre et lecture publique

I. Lecture publique

La politique du livre en région s'appuie sur un dense réseau de lecture publique ; ce dernier ne cesse de se diversifier et de s'étoffer du fait des financements consentis au travers de la Dotation globale de décentralisation (DGD) dont le montant a atteint 8M€ en 2021. Les projets à venir conforteront son attractivité : la réhabilitation de la bibliothèque Méjanes à Aix-en-Provence, la rénovation de bibliothèques annexes sur Avignon, la réalisation de l'annexe des Moulins à Nice.

Le développement de la lecture passe par la mobilisation à la fois des collectivités territoriales, des réseaux associatifs ainsi que des autres acteurs de la diffusion que sont les librairies. PACA compte, en 2021, 34 Contrats territoire lecture (CTL) actifs répartis sur les six départements de la région, matérialisant l'accompagnement de collectivités et/ou d'associations investies dans un projet de soutien au développement de la lecture. Ces contrats ont porté sur la structuration des réseaux de médiathèques via une mutualisation des actions culturelles, une formation partagée des équipes (notamment à l'organisation de résidences d'auteurs : Cavaillon), un

travail spécifique sur des tranches de population spécifiques (jeunesse : Forcalquier, adolescence : Gardanne, habitants des quartiers : Tarascon), ou encore la lecture hors les murs (Arles, Vence). 5 Contrats départementaux lecture itinérance complètent cette dynamique en développant notamment un volet de médiation numérique mutualisé. Par ailleurs, la DRAC veille à ce que les CTL représentent également une aide indirecte aux auteurs et illustrateurs intervenant dans ce cadre, sous l'égide d'associations, pour de nombreuses résidences de création et de médiation (La Marelle à Cannes, Draguignan et Nice ; Centre Dramatique des Villages dans le Haut Vaucluse ; Rions de Soleil dans les Hautes Alpes).

La labellisation Premières Pages et les projets Des livres à soi, impliquant d'autres acteurs et partenaires, d'autres approches et des échelles d'intervention différentes ont constitué un complément inestimable au dispositif des CTL et une porte d'entrée réelle, souvent plus immédiate, dans l'échange avec les collectivités. Ainsi à la Cove (84), la succession de dispositifs au long cours autour de la lecture est en train de converger vers une Convention de développement culturel.



Médiathèque Ceccano, Centre-ville d'Avignon © avignonbibliothèques

II. Économie du livre et vie littéraire



Opération Jeunes en librairies avec l'association Libraires du Sud © Jean de Pena - Libraires du Sud

Malgré une situation pandémique complexe, l'année 2021 a permis de maintenir une attention particulière aux acteurs régionaux de l'économie du livre. Pour en témoigner, le plan de relance a accompagné de nombreuses librairies dans le soutien à l'investissement, conjugué à l'aide du Centre national du livre, de l'Agence régionale du livre (ARL) et de la Région PACA. L'adhésion des librairies à ce dispositif a été importante et perçue positivement par la profession. Plus de 400 000 € ont été engagés, près de 29 librairies soutenues (pour un taux de prise en charge moyen de 68%). La couverture régionale a été bonne ; 40% des crédits ont été orientés sur les Bouches-du-Rhône (chiffre conforme au poids du réseau de librairies) ; les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et de Vaucluse ont, quant à eux, concentré une part importante de l'enveloppe régionale, eu égard à la situation locale du réseau de librairies. Cet appui non démenti a permis un fléchage pertinent et accru entre les dispositifs de droit commun et l'aide exceptionnelle déployée pour le territoire régional. Ainsi, le rôle clé de l'Etat dans la modernisation des structures de l'économie du livre a permis de mieux consolider le maillage territorial pour assurer une dynamique bénéficiant tant aux habitants qu'aux structures elles-mêmes. Désormais plus robustes, celles-ci peuvent mener

des actions plus visibles localement. Cette année a également permis de conforter le réseau de résidence d'écrivains co-animé par l'ARL, facilitant ainsi un meilleur accès des auteurs à ces dispositifs d'aide à la création et, offrant aux 6 départements la possibilité de promouvoir plus localement la culture auprès de leurs habitants. Acteur d'importance en terme d'ingénierie territoriale, l'ARL a continué d'assurer, sous l'égide de la Région PACA et de l'Etat, un pilotage et un soutien pertinent auprès de la chaîne du livre. La Marelle, opérateur accompagnant la mise en place de résidences littéraires, a continué à mailler les territoires de dispositifs de création littéraire ouverts sur la vie locale. Enfin, le dialogue avec des acteurs de la formation comme le Centre Régional de la Formation aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB) a pu se renouer pour envisager, malgré une période incertaine, une collaboration plus régulière dont l'objectif est de structurer, en lien avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et d'autres acteurs régionaux, une offre de formation adéquate auprès des professionnels du livre. Dans le champ du patrimoine écrit, l'action conjointe de la DRAC et de l'ARL a permis d'engager le signalement de plusieurs milliers de documents pour les bibliothèques d'Apt, Saint-Rémy-de-Provence, Toulon et Digne-les-Bains.



04

Transmission

des savoirs et

démocratie

tisation

culturelle

Chiffres clés

595 257

bénéficiaires d'actions culturelles

22

convention d'éducation
artistique et culturelle (EAC)

20

projets d'itinérance

226

projets d'Éducation
artistique et culturelle

27

conservatoires classés,
dont 9 soutenus par la
DRAC en 2021

112

enseignements
artistiques

dont :

42

Enseignements
obligatoires

70

Options facultatives

soit

3778

lycéens (2021-2022)

1501

lycéens

2277

lycéens

Programme 361 – Transmission et démocratisation

Crédits de paiement 2021

Total - **16 189 170 €**

Enseignements et action culturelle - Crédits de paiement 2021 - **16 189 170 €**

Conservatoires	628 000,00 €
Enseignement supérieur	5 023 034,00 €
Pratiques artistiques en temps scolaire	2 230 153,00 €
Pratiques artistiques hors temps scolaire	2 577 500,00 €
Politique de la ville	1 195 500,00 €
Partenariats	108 500,00 €
Soutien à l'innovation numérique et numérisation	352 600,00 €
Livre et lecture dont CTL	1 329 798,00 €
Education aux médias	256 000,00 €
Autres	344 100,00 €
Accompagnement des acteurs culturels	600 000,00 €
Pratiques amateurs	64 000,00 €
Publics hôpitaux	228 235,00 €
Publics justice	291 150,00 €
Ruralité (hors EAC)	293 000,00 €
Publics handicap	68 500,00 €
Formation des acteurs de l'action culturelle	456 100,00 €
Soutien à la langue française et aux langues régionales	143 000,00 €
Total	16 189 170,00 €

La DRAC est au service de l'ensemble des habitants de la région PACA quel que soit le territoire où ils habitent, et à tous les âges de la vie. Ainsi poursuit-elle un travail de fond en collaboration avec les autres services de l'Etat, à travers notamment la déclinaison régionale de conventions interministérielles. Certains partenariats ont été renforcés dans les secteurs de la petite enfance et de l'éducation, de la santé et de la justice. En outre, une attention particulière a été portée aux territoires prioritaires par la DRAC dans la plupart des programmes ou dispositifs qu'elle propose. Cette politique publique d'aménagement culturel

du territoire se construit jour après jour dans un dialogue avec toutes les collectivités territoriales. Elle prend appui sur une politique de contractualisation axée sur les enjeux des territoires, sur des appels à projets déclinant les conventions nationales du ministère de la Culture et sur le développement d'actions spécifiques afin de favoriser l'émergence de nouveaux projets. La DRAC souhaite voir évoluer son mode de contractualisation avec les territoires et renforcer la cohérence entre les interventions de l'Etat et celles des collectivités territoriales.

1. Priorités ministérielles 2021

Comme pour l'ensemble des secteurs ministériels la DRAC a soutenu l'activité en adaptant ses moyens à l'évolution de la crise sanitaire. Le déploiement du **pass Culture en PACA** a été soutenu par le pôle Publics et Territoires pour l'organisation de nombreux webinaires de présentation et d'information concernant le dispositif, lui permettant de mobiliser 51 916 jeunes de 18 ans soit 83% des jeunes éligibles et plus de 800 lieux.

En 2021, le service a enregistré une augmentation des sollicitations et une progression nette de l'activité en matière d'action culturelle et d'éducation artistique. Cet accroissement est lié notamment au maintien d'une proportion importante des activités artistiques en milieu scolaire, paradoxalement plus ouvert aux projets d'éducation artistique et culturelle car rares lieux d'exercice autorisés pour les artistes pendant le printemps ; de nombreuses diffusions pour jeunes publics ont d'ailleurs pu être adaptées et jouées en milieu scolaire. On évalue approximativement entre 60% et 75% de projets en milieu scolaire qui ont pu se maintenir au printemps 2021. De plus, une grande proportion des projets annulés au printemps a pu être reportée à l'automne 2021, rencontrant une forte demande de la part

des enseignants. Il faut bien entendu créditer ce relatif maintien de l'EAC au soutien accordé par l'Etat aux opérateurs culturels et artistes qui ont été rémunérés pour les projets prévus. Ils ont pour la plupart tenu à les adapter ou à les reporter à l'automne.

Les contractualisations avec les collectivités ont souffert de cette deuxième année de confinement. Si les conventions initiées en 2019 ont pu être signées en 2020 et en 2021, les nouveaux partenariats initiés en 2020 ou 2021 ont été difficiles à concrétiser du fait de l'impossibilité de réunir sur le territoire tous les acteurs concernés. Malgré cela, on constate que les collectivités déjà conventionnées ou en phase de le devenir ont maintenu leurs actions et que la dynamique EAC s'est également poursuivie sur ces territoires, signe d'une confiance dans la relation avec les services de l'Etat et de l'engagement pérenne des collectivités.

Le renouvellement d'un nombre important de ces conventions est prévu en 2022 avec des collectivités qui poursuivent et amplifient leur action en élargissant progressivement les catégories de bénéficiaires à la petite enfance, aux temps de loisirs de l'enfance et de la jeunesse, ainsi qu'aux adultes en situation de fragilité.



Par le petit bout de la lunette – spectacle co(s)mique / société E-SCOP © Observatoire des Baronnies Provençales / Marc Bretton

Focus : *Rouvrir le monde*

1 640 000 €

1 000

artistes mobilisés

+ 50 000

bénéficiaires

1 075

semaines de résidences

50

projets de territoires

Enfance / Jeunesse

1 350 000 €

35 000 bénéficiaires environ

Politique de la ville

528 900 €

25 000 bénéficiaires environ

250 projets

Zones rurales

553 400 €

16 000 bénéficiaires environ

185 projets

Pour la deuxième année, le Ministère de la culture a mobilisé des budgets spécifiques « été culturel » destinés à relancer pendant tout l'été 2021 une présence et une activité artistique et culturelle sur le territoire.

La DRAC a invité des artistes de la région à *Rouvrir le Monde* à nouveau avec les enfants, les jeunes, les familles et tous les habitants pendant l'été 2021.

Il s'agissait pour les artistes de retrouver le chemin de la création artistique et de partager dès l'été et jusqu'en automne leur travail en cours, en développant une pratique artistique avec les habitants de la région.

Le programme *Rouvrir le Monde* a été décliné en **deux axes majeurs** sur l'ensemble du territoire, afin, d'une part, d'associer Culture et Loisirs pour tous les enfants, jeunes et adultes éloignés des pratiques culturelles, et, d'autre part, d'associer le plus possible d'habitants ou touristes à des démarches participatives artistiques et culturelles de territoires :

1. Les Résidences #RLM ont permis d'installer des artistes pour deux semaines de **création et transmission** dans tous les lieux accueillant des habitants pendant l'été, partageant ainsi leur temps entre création artistique personnelle et ateliers de pratique artistique avec les résidents.

2. Les Projets de territoire #RLM Ensemble ont permis d'encourager des **programmations culturelles participatives** sur les territoires et en direction de tous les habitants.

L'été culturel *Rouvrir le Monde* en DRAC PACA a atteint son objectif en permettant le soutien de 1000 artistes et en irrigant tout le territoire régional de résidences artistiques et de projets d'action culturelle dans plus de 550 lieux, répartis dans toutes les zones, urbaines, notamment dans les quartiers prioritaires ainsi que dans les zones rurales isolées.

2. Politiques interministérielles

Le partenariat et la contractualisation avec les collectivités continue d'être, pour la DRAC, le principal levier de développement de l'éducation artistique et de l'action culturelle et territoriale (ACT) en direction des jeunes et de tous les habitants. Ces conventions EAC et ACT incluent systématiquement l'éducation nationale et sont également parfois rejointes par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou la Caisse d'allocations familiales. L'approche territoriale est importante, la collectivité partenaire y voit un moteur de développement et d'attractivité ainsi qu'un outil de cohésion sociale au service de ses administrés.

Dans le cadre du **rapprochement entre culture et sport** , le Pôle de ressources pour l'EAC (PREAC Patrimoines et créativité) sur la thématique du patrimoine et du lien social, a eu lieu en octobre 2021 au musée national du sport à Nice, autour d'une réflexion sur le sport comme patrimoine national et vecteur de lien social.

I. Territoires prioritaires

Soucieuse d'une équité d'accès à la culture, la DRAC priorise son intervention en faveur des habitants et habitantes des territoires qui peuvent en être éloignés pour des raisons sociales ou géographiques, en particulier dans les quartiers situés en politique de la ville ou les zones rurales.

La politique de la ville

La politique interministérielle Culture - Politique de la ville a connu une relative stabilisation (budget comme modalités d'interventions). Cette politique est clairement identifiée en DRAC avec un budget dédié de 1 195 000 €.

La priorité « quartier politique de la ville » (QPV) : la région PACA regroupe à elle seule 10% des QPV nationaux (128 QPV) qui eux-mêmes représentent 10% de la population régionale. Le département des Bouches-du-Rhône concentre 65 QPV, raison pour laquelle la DRAC a cofinancé avec la préfecture un appel à projets « Culture et lien social » piloté conjointement avec les services de la préfète déléguée à l'égalité des chances (PDEC), dans le but de favoriser les liens entre les acteurs du champ social (en particulier les centres sociaux) et les acteurs culturels. Une enveloppe de 100 000€ est sanctuarisée, avec un doublement par la préfecture, 21 projets ont pu être aidés en 2021.

II. Publics spécifiques

Des appels à projets (AAP) récurrents (C'est mon patrimoine, Culture, Santé et Handicap, Culture Justice, Action culturelle et langue française), identifiés et reconnus par les partenaires culturels qui ont l'habitude d'y trouver le pendant de leur démarche de création, mettent l'accent sur des politiques envers les publics ou les territoires prioritaires. Ces politiques sont mises en œuvre en interministériel ou interinstitutionnel.

La petite enfance reste un chantier en développement et se poursuivra en 2022. De nouveaux projets se développent dans tous les départe-

ments. Il s'agit souvent de résidences d'artistes dans les crèches et ils s'accompagnent souvent d'actions de formation. Les collectivités locales sont clairement intéressées pour inscrire cet axe dans les conventions de développement de l'EAC car la petite enfance est une de leurs compétences et un moyen de lever les freins à la participation à la vie culturelle, en associant les jeunes parents aux projets développés.

Une collaboration fructueuse avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) en 2020 autour de l'AAP

issu du Plan pauvreté et reprise en 2021 avec un AAP complémentaire autour des « 1000 Premiers jours de l'enfant » est naturellement appelée à se poursuivre en 2022.

Justice

Le protocole interministériel Culture Justice a été signé en PACA où le travail de terrain n'a de cesse de mobiliser des énergies au service des personnes éloignées de l'offre culturelle par leur condition au regard de la loi.

L'année 2022 verra l'aboutissement d'un long travail d'élaboration d'une nouvelle convention régionale, qui réunira pour la première fois en PACA la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP), la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIR-PJJ) et la DRAC autour des objectifs partagés dont la pratique artistique se fait l'instrument : l'inclusion sociale, la réinsertion, la lutte contre la récidive. Cet accord sera décliné en appels à projets spécifiques à chaque bénéficiaire. Une nouvelle piste de valorisation de la création en milieu pénitentiaire est en projet avec la décentralisation du festival Vis-à-vis initié par la DISP de Paris et le Théâtre Paris Villette en 2016. Il s'agit de délocaliser l'événement en PACA.

Culture Santé et Handicap

L'appel à projets en direction des établissements relevant de la tutelle de l'Agence régionale de santé (ARS) rencontre un réel succès auprès des personnels soignants et des publics bénéficiaires. Les collectifs d'artistes et d'auteurs y trouvent un cadre d'intervention contraint mais les conduisant à réinterroger leur pratique dans un décalage volontaire et stimulant. L'exemple de l'Institut médico-éducatif La Bourguette (84) qui accueille en son sein un opérateur culturel permanent, le cirque Zim Zam, montre l'évolution d'une structure médicale amenée par le truchement de la démarche artistique à intégrer dans son projet les habitants de la cité, en mélangeant les publics et en s'ouvrant toujours plus aux disciplines artistiques complémentaires (résidences théâtrales, partenariat avec le Festival International d'art lyrique).

C'est mon patrimoine

L'opération « C'est mon patrimoine ! » a pour objectif la découverte du patrimoine par des jeunes issus majoritairement de territoires prioritaires. A l'origine conçu sous forme d'appel à

projet national, elle est désormais co-pilotée en région par la DRAC et les services de la cohésion sociale (DREETS) 42 projets ont été retenus à l'échelle régionale, 16 dans les Bouches-du-Rhône, 7 dans le Var, 5 dans les Alpes-de-Haute-Provence et 2 dans les Hautes-Alpes.

TIERS LIEUX ET MICRO FOLIES

La stratégie territoriale de la DRAC en 2021 a également consisté à piloter le déploiement d'un réseau de Tiers lieux culturels et des Micro-Folies

Tiers lieux : La stratégie de la DRAC s'appuie sur l'accompagnement et le déploiement des lieux labellisés « Fabrique de Territoire » et « Fabriques numériques de Territoire » (Agence nationale de cohésion des territoires - ANCT), Quartiers culturels Créatifs (Direction générale des médias et des industries culturelles - DGMI) et « Manufactures de proximité » (ANCT) en assurant une complémentarité et une équité territoriale avec les Tiers lieux culturels et citoyens repérés par un appel à projets régional en 2020 et 2021.

La mise en œuvre de cette stratégie repose sur une action concertée avec le réseau Sud Tiers-Lieux, l'aide au diagnostic, à la formation et à la cartographie d'Art Sud ainsi que sur l'analyse des besoins territoriaux des maires adressés aux sous-préfets. Toute nouvelle implantation est pensée en fonction de l'offre culturelle environnante existante afin d'être complémentaire et non en substitution.

Micro-Folies, musée numérique interactif développé par l'Établissement public de la Villette : le travail de la DRAC en faveur du déploiement du dispositif Micro-Folies passe par la mobilisation des réseaux des acteurs culturels (bibliothèques, musées, archives) avec l'appui des préfets dans un réel objectif d'aménagement culturel du territoire. L'appel à projets régional 2021 a permis de financer 22 nouveaux projets via des crédits du Fonds national d'aménagement des territoires.

3. Enseignements artistiques

Chiffres clés

02

écoles nationales
supérieures d'art

04

écoles territoriales

01

école supérieure de
formation aux métiers
techniques du SV (ISTS)

01

pôle supérieur de la
Danse (PNSD)

01

école supérieure d'art
dramatique (ERACM)

27

conservatoires

Les conservatoires

Les conservatoires classés en PACA représentent un levier indispensable au déploiement d'une politique d'éducation artistique et culturelle.

C'est pourquoi le soutien aux projets EAC des conservatoires classés s'est renforcé. Les moyens croissants consacrés aux enseignements artistiques ont permis de soutenir de nouvelles collectivités.

L'aide de la DRAC aux conservatoires classés, pour ceux proposant une tarification sociale, vise à soutenir des projets contribuant à l'un des 3 objectifs suivants :

- Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques
- Accompagner la diversification de l'offre artistique
- Encourager le développement des réseaux et des partenariats

La notion d'aménagement culturel du territoire est également primordiale dans l'attribution des aides aux conservatoires. 9 conservatoires ont ainsi été soutenus en 2021, pour un total de 628 000 €.



École supérieure d'art d'Aix-en-Provence © Sylvie Denante, DRAC PACA

L'enseignement supérieur

La crise sanitaire a impacté les coûts de fonctionnement des établissements. Néanmoins, les résultats financiers 2021 sont globalement positifs du fait du ralentissement de certaines activités (frais de déplacement, réduction du nombre d'intervenants extérieurs, etc.) sauf pour les structures ayant pour activité principale la formation professionnelle, comme l'Institut supérieur des techniques du spectacle (ISTS), qui ont vu baisser significativement leurs recettes propres.

L'année 2021 a permis d'accompagner les efforts des établissements dans la voie de l'insertion via l'été culturel qui a offert des possibilités de

résidence ainsi que via le dispositif culture pro. Les écoles supérieures d'art se sont emparées de manière très dynamique du dispositif de l'été culturel en prenant en charge directement leurs jeunes diplômés (mobilisation, accompagnement et mise en relation avec les lieux d'accueil, versement des bourses de résidence) : 65 résidences organisées au sein de structures très variées (centres de loisirs, de vacances, centres sociaux, EPHAD, etc.).

Toutes les écoles ont répondu à l'appel, preuve d'une réelle prise en compte de cette priorité que constitue l'insertion professionnelle. Cette action a permis d'attribuer 180 000€ aux écoles.

4. Education aux médias

En 2021, la DRAC a consacré 256 000 € à l'éducation aux médias. Cela s'est notamment traduit par un appel à projets lancé à l'automne, doté de 110 000€. Il a permis de soutenir 12 projets répartis sur l'ensemble du territoire régional, dont la moitié dans les Bouches-du-Rhône. Une attention toute particulière a été apportée aux projets se situant dans les quartiers prioritaires et associant un équipement culturel à un établissement scolaire.

